

DECISION n° 2019/054
Composition du jury d'admissibilité du concours N° 9 - CRCN-NATIONAL

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargé(e)s de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe n° 9 - CRCN-NATIONAL pour le recrutement de chargé(e)s de recherche de classe normale est composé des membres dont les noms suivent :

- BEAUMONT Olivier, Vice-Président
- BIANCIOTTO Marc
- BOLDO Sylvie
- BOSSY Mireille, Vice-Présidente
- CANTEAUT Anne
- CUCU-GROSJEAN Liliana
- DOLBEAU Romain
- DROULEZ Jacques
- FAILLE Isabelle
- FREGNAC Yves
- GANDON Fabien
- GRANDMONT Céline
- GRIGORI Laura, Vice-Présidente
- GUEDJ Benjamin
- GUICHARD Cindy
- GUILLEMOT Christine
- IGNAT Claudia
- JAPHET Caroline
- JEANNOT Emmanuel
- Li Jing-Rebecca
- MADAY Yvon, Président
- MEVEL Laurent
- MITTON Nathalie
- OUDJANE Nadia
- PELACHAUD Catherine
- PREUX Philippe

Inria

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- ROPERS Delphine
- ROUGIER Nicolas
- STEFANI Jean-Bernard
- VINCENT Emmanuel
- ZENDRA Olivier

Fait à Rocquencourt, le 14 février 2019
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno Sportisse

